

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPERATION «
CŒUR DE VILLE
» N°2023- 08 -
ATTRIBUTION
D'UNE AIDE A
L'IMPLANTA-
TION
COMMERCIALE
EN CŒUR DE
VILLE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 05 AVRIL 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05 AVRIL 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **20 AVR. 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-101
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

- François DEMANGEOT Donne procuration à Jean-François
VERONIN-MASSET,
- Evelyne GUILHEM Donne procuration à Hélène GIRAL,
- Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
- Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Michel
RATABOUIL,
- Delphine SANTINI Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,
- Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
- Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
- Martine LACOMBE Donne procuration à Thierry ROSSICH,

Absents :

Régine SURRE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Adrien ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'une aide à l'implantation commerciale qui a pour vocation d'encourager l'installation et la reprise des commerces en cœur de ville (secteur rue Gambetta, place de Verdun et rue 11 novembre).

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution de l'aide à l'implantation commerciale (aide aux loyers) approuvé par délibération du Conseil Municipal n°2023-04 du 28 février 2023, complété par le règlement des aides aux façades et devantures commerciales, approuvé par délibération du Conseil Municipal n°2023-75 du 28 mars 2023.

A ce jour, ce sont 13 commerces qui ont bénéficié de cette aide, pour un montant global de 24 844.00 Euros.

Monsieur le Maire indique que le comité de sélection s'est réuni pour examiner trois demandes d'aides déposées par :

- Madame DA SILVEIRA MENDONCA Laetitia, pour une activité de vente de vêtements, accessoires, chaussures (boutique « LES TRESORS DE LETI»), dans des locaux situés « 15 rue Gambetta » - nouveau commerce
- Monsieur ROUPIE Vincent, pour une activité de fripe - vente de vêtements, bijoux fantaisies, maroquinerie, souvenirs, décoration (boutique « FRIP 9 »), dans des locaux situés « 42 Place de Verdun» - nouveau commerce
- Madame SIMON Amandine, pour une activité de bien-être et de développement personnel (Institut l'Echoppe) dans des locaux situés « 22 Place de Verdun» - demande exceptionnelle liée à des difficultés transitoires estimées à 6 mois.

Les dossiers de demande d'aide examinés répondant aux critères d'attribution définis, il est proposé à l'assemblée d'attribuer une aide mensuelle de 250 Euros à compter du 1er mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'attribution des aides à l'implantation commerciale pour les dossiers de demande déposés par Madame DA SILVEIRA MENDONCA Laetitia et Madame SIMON Amandine.

AUTORISE le versement de cette aide mensuelle d'un montant de 250 Euros à :

- Madame DA SILVEIRA MENDONCA Laetitia pendant 12 mois.
- Monsieur ROUPIE Vincent pendant 12 mois.
- Madame SIMON Amandine pour une durée estimée à 6 mois.

PRECISE que ces dépenses seront inscrites au budget 2023 de la commune, article 65742.

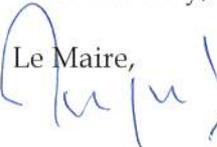
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 avril 2023

Le Maire,


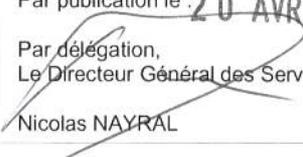
Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **20 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **18 AVR. 2023**

Par publication le : **20 AVR. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le **20 AVR. 2023** 

ID : 011-211100763-20230413-DB2023101-DE